



MAIRIE
DE
LIEURON

COMPTE-RENDU
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 19 septembre 2022 à 19h

Sous la présidence de : Mme PREVERT Rose Line, Maire.

Présents : MM. ARNAL Jérôme ; BARIOU Nathalie, BESQUEL Jean-René, BRIAND Thierry, MOISON Daniel, MOUCHE Marylène, ROCHER Nicolas, ROBERT Céline, VETIER Fabrice ;

Absents excusés : BALARD Olivier (donne pouvoir à MOISON Daniel), MONVOISIN Michèle (pouvoir à ROBERT Céline), PERRET-LE BLET Chantal (donne pouvoir à PREVERT Rose Line) ;

Absents : DUROCHER Alexandre, JOLIVET François ;

❖ Secrétaire de séance : M ROCHER Nicolas ;

DELIBERATION 2022-102: Achat de livres ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la demande de la bibliothèque d'achat de livre pour un montant maximum de 1 200 € pour l'année 2022.

DELIBERATION 2022-103 : Convention Territoriale Globale ;

Madame Le Maire présente au conseil municipal le projet de Convention Territoriale Global. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, valide le projet de convention.

DELIBERATION 2022-104 : Répartition 2022 du produit des amendes de police 2021 – approbation du financement ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte la totalité de la subvention proposée soit une somme de 19 205.96 € et s'engage à exécuter les travaux subventionnés dans les plus brefs délais ; Il valide également la répartition ci-dessous :

Nature des travaux	Localisation	Montant H.T de l'opération	Subvention accordée
Aménagement piétons protégés le long des voies de circulation	RD n°65 rue des Forges	35 227 €	9 000 €
Parcs de stationnement en dehors des voies de circulation	RD n°65 rue des Forges	26 835 €	9 000 €
Aménagement de sécurité sur voiries	RD n°65 rue des Forges	2 153.50 €	1 205.96 €
Total H.T		64 215.50 €	19 205.96 €

DELIBERATION 2022-105 : Modifie la délibération 2021-75. Convention d'honoraire délimitation foncière des tranches 2 et 3 du lot Chênes chevaliers ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, valide la convention de l'agence Quarta – 123 rue du Temple de Blosne – 35 136 SAINT JACQUES DE LA LANDE pour un montant total H.T de 13 020 € H.T ; en lieu et place de la convention signée au mois de juillet 2021 pour un montant total de 13 350 € H.T ;

DELIBERATION 2022-106 : DIA n° 035 151 22 F0014 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de renoncer au droit de préemption dont dispose la commune sur la parcelle cadastrée AB 281 d'une superficie de 516 m².

DELIBERATION 2022-107 : Convention d'organisation et de prise en charge des transports scolaires vers les piscines communautaires de Redon Agglomération ;

Le Conseil Municipal approuve la convention d'organisation et de prise en charge des transports scolaires vers les piscines communautaires de Redon Agglomération présentée par Madame le Maire.

DELIBERATION 2022-108 : DM n° 2 Budget Commerce (20801) ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'autoriser la décision modificative suivante du budget commerce de l'exercice 2022 :

	Imputations	Libellé	Budget précédent	Modification	Nouveau budget
Dépense	6542	Créance éteinte	0 €	900 €	900 €
Dépense	6042	Achat de prestation	800 €	-600 €	200 €
Dépense	6063	Fournitures d'entretien	500 €	-300 €	200 €

DELIBERATION 2022-109 : DM n° 2 Budget Commune (20800) ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'autoriser la décision modificative suivante du budget commune de l'exercice 2022 :

	Chapitre	Imputations	Libellé	Budget précédent	Modification	Nouveau budget
Dépense	23	231	Immobilisations corporelles	182 127.12 €	-14 000 €	168 127.12 €
Dépense	21	2157	Matériel et outillage	20 000 €	+ 14 000 €	34 000 €
Dépense	041	2132	Construction bâtiment privés	0	1 000 €	1 000 €
Dépense	041	231	Immobilisations corporelles en cours	0	16 186.43 €	16 186.43 €
Recette	041	203	Frais d'études, recherche et développement et frais d'insertion	0	1 000 €	1 000 €
Recette	041	238	Avances versées sur commande d'Immobilisations corporelles	0	16 186.43 €	16 186.43 €

DELIBERATION 2022-110 : Validation devis tracteur tondeuse ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, de valider le devis 67050 de l'entreprise BLANCHARD espaces vert – ZA du bois vert – 56800 PLOERMEL pour pour l'achat d'une tondeuse autoportée ISEKI SXG 326 + HDA ainsi que la reprise de la tondeuse ISEKI que possède actuellement la commune, pour un montant total de 12 230 € H.T ;